Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Franois** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER

Délibération n°2019/004628
Rapport n°3.5 - ZAE Marchaux/Chaudefontaine - Engagement des études préalables

ZAE Marchaux/Chaudefontaine - Engagement des études préalables

Rapporteur : Bernard GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué
Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Marchaux-Chaudefontaine »	Montant de l'opération : 96 000€
Sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :
Dans le cadre de la politique de développement des ZAE du Grand Besançon et dans l'objectif de disposer d'une nouvelle offre foncière à l'Est de l'agglomération pour les entreprises d'ici 2025, il est proposé d'engager dès 2019 les études préalables à la réalisation d'une ZAC sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine.

I. Eléments de contexte

En 2001, lors de sa création, la Communauté d'Agglomération a décidé de déclarer d'intérêt communautaire les terrains situés à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de Marchaux. Le périmètre de projet retenu, via notamment une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) créé en 2004, était de plus de 70 hectares.

Depuis 2001, le Grand Besançon a poursuivi la politique d'acquisitions foncières engagée précédemment par le Conseil départemental du Doubs. Aujourd'hui le CD25 et la CAGB sont propriétaires de plus de 70% des 70ha de projet.

Par délibération du 30 septembre 2005, la CAGB a lancé la concertation relative à l'aménagement de cette future Zone d'Activités Economiques (ZAE).

Puis courant 2007, le Grand Besançon a engagé une série d'études préalables en vue de la réalisation de ce projet. Ces études comprenaient notamment des études environnementales et urbanistiques, un levé topographique ainsi qu'un diagnostic archéologique préventif.

Mais courant 2010, face aux inquiétudes de la commune de Chaudefontaine (délibérations des 5 juin et 27 novembre 2009), le projet a été mis en sommeil. La commune a toutefois délibéré en faveur de la relance du projet le 11 mai 2015. Depuis 2010, des acquisitions foncières d'opportunité ont tout de même été réalisées.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de l'ensemble des ZAE du territoire au Grand Besançon, une réflexion sur les besoins fonciers en ZAE a été menée par la Direction de l'Economie. Cette réflexion, présentée notamment en Comité de Pilotage le 15 octobre 2018, a mis en exergue la nécessité de développer du foncier à vocation économique pour répondre aux besoins des PME et TPME à horizon 2025 – 2030. Le développement des terrains de Marchaux – Chaudefontaine répond à cette nécessité.

Concernant la vocation future de cette zone initialement orientée vers la logistique, le Grand Besançon a diligenté en 2018 une étude pour analyser le potentiel « logistique et de transport » du territoire et plus particulièrement de ces terrains. Cette étude laisse apparaitre que le développement d'une zone uniquement dédiée à la logistique n'est pas pertinent.

Ce projet devra plutôt s'orienter vers une vocation mixte (industrielle et artisanale) tout en préservant la possibilité de voir s'implanter des activités logistiques ou de transport liées aux activités commerciales et industrielles du territoire.

Il est désormais proposé de réengager ce projet.

II. Objectifs et atouts du projet

L'objectif désormais est de pallier à l'horizon 2025 – 2030 aux besoins fonciers des entreprises par le développement d'un projet d'envergure bénéficiant d'un emplacement stratégique.

Or les terrains, objet du projet de ZAE sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine constituent une réelle opportunité de développement pour les raisons suivantes :

- positionnement stratégique à proximité de l'échangeur est de l'A36,
- grande partie du foncier maîtrisée par les collectivités (CAGB – CD25),
- des investissements importants déjà réalisés sur ce projet (foncier, archéologie préventive, études de sols, poste ERDF…),
- un potentiel de 70 ha inscrit au SCoT,
- un secteur Est en déficit de foncier,
- possibilité de répondre à des demandes particulières (notamment foncier de grande taille).

III. Relance des études préalables

Pour permettre la commercialisation de ce foncier à horizon 2025 – 2030, il convient d'engager dès 2019 les études préalables complémentaires nécessaires à la validation du dossier de création de ZAC. Les études techniques réalisées en 2007 – 2008 seront, dans la mesure du possible, pour partie reprises (fortes évolutions législatives et réglementaires).

Les études à engager sont les suivantes :

- réalisation d'une étude d'impact,
- mission urbanisme (esquisse d'aménagement, identification des contraintes techniques),
- missions réseaux (alimentation réseaux secs et humides, étude assainissement),
- chiffrage global,
- montage juridique,
- si besoin : compléments études géotechniques et topographiques, compléments étude programmation, autres…

Le coût global de ces études est estimé à 80 000 € HT.

Compte tenu de cette estimation, il est proposé d'opter pour des consultations sous forme de « marché à procédure adaptée ».

Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces études est le suivant :

- 1er trimestre 2019 : rédaction des marchés publics puis lancement des consultations
- 2e trimestre 2019 : engagement des études
- Mi - 2020 : rendu des études

En parallèle de ces études et dans l'objectif de valider le dossier de création de ZAC pour la mi 2020, il conviendra de relancer de façon plus active la procédure de concertation du public.

La coordination de ces études ainsi que le suivi de la concertation du public seront assurés par le Service aménagement économique du Grand Besançon.

M. J. LOUISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, valide le principe de la relance du projet d'aménagement de la ZAE de Marchaux-Chaudefontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs
Reçu le - 7 MARS 2019
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président